INITIALES DU PRÉSIDENT
4327
INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2015

Session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le sept juillet deux mille quinze à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M[mes]	Lyne Brousseau	
	Jeanne Grenier	
	Annie Quenneville,	présidente
	Isabelle Rouillard	
MM.	Denis Coutu	
	Marc Désilets,	par conférence téléphonique
	Jeannot Létourneau,	représentant du comité EHDAA,
	Carl Périgny	
	Éric Pomerleau	
	Joël Turcotte	

Les directions de services :

M[mes]	Johanne Godbout,	secrétaire générale et conseillère en communication
	Marie-Hélène Grondin,	directrice du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires
	Hélène Turcotte,	directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives
	Pascal Germain,	directeur du Service des ressources financières
	Yannick Roy,	directeur général

ABSENCES

Gérald Cregheur,	représentant du comité de parents
Stéphane Saulter,	représentant du comité de parents

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par madame Annie Quenneville.

Il est 19 h 33.

4328

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-6292-15 IL EST RÉSOLU, sur proposition monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté, avec le report du point 10.7 Octroi d'un poste d'orthopédagogue.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2015 ET L'AJOURNEMENT DU 30 JUIN 2015

CC-6293-15 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 16 et l'ajournement du du 30 juin 2015.

QUE ces procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE.

6.1 Nomination de la nouvelle directrice générale de la CCICA

Le directeur général souligne la nomination de la nouvelle directrice générale de la CCICA. Il mentionne qu'une lettre de félicitations lui sera acheminée.

7.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION EXCEPTIONNELLE DES MESURES CONTRAIGNANTES

CC-6294-15 CONSIDÉRANT l'importance pour la commission scolaire de déterminer le cadre de référence nécessaire à l'utilisation exceptionnelle des mesures contraignantes auprès des élèves sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire d'encadrer et d'uniformiser le recours à des mesures contraignantes dans les établissements de son territoire quand ces mesures de dernier recours doivent s'appliquer;

CONSIDÉRANT la nécessité de spécifier les rôles des différents intervenants et l'importance pour la commission scolaire de guider ses établissements dans l'élaboration d'un protocole d'intervention en situation de crise ou d'urgence;

CONSIDÉRANT que cette politique s'inscrit dans un cadre de référence sur la prévention et l'intervention dans les situations de conduite dangereuses qui a été élaboré en appui à cette politique;

CONSIDÉRANT les nombreuses consultations effectuées auprès de toutes les instances concernées par cette politique à la commission scolaire;

INITIALES DU PRÉSIDENT
4329
INITIALES DU SECRÉTAIRE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE cette politique soit et elle est adoptée et qu'elle entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE.

7.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA CIVILITÉ

CC-6295-15 CONSIDÉRANT la volonté de cette commission scolaire de favoriser un environnement sain et sécuritaire, empreint de relations humaines respectueuses et exemptes d'incivilité;

CONSIDÉRANT la volonté de cette commission scolaire de maintenir un climat de travail favorisant la civilité, de façon à protéger l'intégrité physique et psychologique des employés et des élèves de la CSH, ainsi que leur dignité;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées auprès des comités;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE soit adopté le projet de politique sur la civilité déposé à cette assemblée.

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE.

7.3 AMENDEMENT ET ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR FINS TOURISTIQUES

CC-6296-15 CONSIDÉRANT l'adoption de la politique de congé sans traitement pour fins touristiques en 2011 par la résolution CC-5005-11;

CONSIDÉRANT la volonté de cette commission scolaire de recadrer et de préciser la nature des demandes de congés sans traitement pour fins personnelles et touristiques provenant de tout le personnel;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion et des syndicats;

CONSIDÉRANT le projet modifié déposé au conseil des commissaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE soit amendée et adoptée la politique de congé sans traitement pour fins touristiques.

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE.

10.1 FIN DU LIEN D'EMPLOI D'UN ENSEIGNANT

CC-6297-15 CONSIDÉRANT l'invalidité longue durée de monsieur Marcel Clavet;

CONSIDÉRANT que cet enseignant a épuisé tous les bénéfices d'emploi prévus à la convention collective du personnel enseignant;

Il EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau ,

QUE cette commission scolaire mette fin administrativement au lien d'emploi de monsieur Marcel Clavet, enseignant en éducation physique, et ce, au 30 juin 2015.

QUE monsieur Clavet soit et est remercié pour sa prestation de services à cette commission scolaire.

ADOPTÉE.

10.2 RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE 2015-2016

CC-6298-15 CONSIDÉRANT le règlement sur la procédure des plaintes de la Commission scolaire Harricana établit en vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT en vertu de ce même article de la LIP que cette commission doit nommer un protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que madame Kathy Délisle a assumé le rôle de protectrice de l'élève au cours des trois dernières années et que l'évaluation de son mandat est satisfaisante;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents et la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la commission scolaire retienne les services de madame Kathy Délisle à titre de protectrice de l'élève rétroactivement, du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, selon les conditions convenues dans le contrat de services.

QUE la présidente et le directeur général soient et ils sont autorisés à signer le contrat de services pour et au nom de la Commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE.

10.3 ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN PROJET PARTICULIER EN FP

(PROJET PARTICULIER POUR UN POSTE TEMPORAIRE CYCLIQUE DE TECHNICIENNE/TECHNICIEN DE TRAVAIL SOCIAL À TEMPS COMPLET ET UN POSTE TEMPORAIRE CYCLIQUE DE TECHNICIENNE/TECHNICIEN EN LOISIR À TEMPS PARTIEL)

CC-6299-15 CONSIDÉRANT le projet « Accompagnement dans le cadre d'une autre mesure» entre le Centre de formation Harricana et Centre local d'emploi;

CONSIDÉRANT l'accord du syndicat du personnel de soutien CSN-CSH à la création de postes à caractère temporaire cycliques pour un projet particulier en lien avec cette mesure conformément à la clause 1-2.26 de la convention collective;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE la présidente et la conseillère en gestion de personnel soient et elles sont autorisées à signer une entente à cet effet.

ADOPTÉE.

10.4 A DEMANDES DE LIBÉRATION SYNDICALE PERSONNEL DE SOUTIEN

CC-6300-15 CONSIDÉRANT la demande de congé pour libération syndicale;

CONSIDÉRANT la clause 3-3.01 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE ce conseil des commissaires autorise un congé à 100 % pour libération syndicale à Monsieur Donald Rheault, ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles, et ce, du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

ADOPTÉE.

10.4 B DEMANDE DE LIBÉRATION SYNDICALE PERSONNEL ENSEIGNANT

CC-6301-15 CONSIDÉRANT la demande de congé pour libération syndicale;

CONSIDÉRANT les clauses 3-6.03 de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE ce conseil des commissaires autorise un congé à 8,5 % pour libération syndicale à madame Julie Allard, enseignante à l'école Ste-Gertrude, et ce, du 8 octobre 2015 au 29 juin 2016.

QUE ce congé soit et il est autorisé sur un cycle de 9 jours.

ADOPTÉE.

INITIALES DU PRÉSIDENT
4332
INITIALES DU SECRÉTAIRE

10.5 Distribution du montant résiduel aux commissaires

Conformément à la résolution CC-5594-13, la directrice du Service des ressources humaines explique le tableau du calcul du résiduel de rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur Saulter se joint à l'assemblée, il est 20 h 19.

10.6 A FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS SERVICES DE GARDE

CC-6302-15 CONSIDÉRANT la tarification actuelle des services de garde;

CONSIDÉRANT les coûts associés à ce service;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un financement adéquat;

CONSIDÉRANT l'article 2.2.5 de la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE cette Commission scolaire autorise les services de garde à modifier la tarification des différents services offerts, et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE.

10.6 B TARIFICATION - SPORT ÉTUDIANT

CC-6303-15 CONSIDÉRANT la tarification actuelle des différents programmes sportifs du Service des sports;

CONSIDÉRANT les coûts associés à ces programmes;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un financement adéquat;

CONSIDÉRANT l'article 2.2.5 de la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE cette Commission scolaire autorise le Service des sports à modifier la tarification des différents programmes sportifs, et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE.

11.1 Suivi des travaux de l'école Sacré-Cœur

Le directeur des ressources matérielles informe les commissaires qu'en effectuant les travaux de drainage à l'école Sacré-Cœur, l'entrepreneur a découvert une zone du terrain contaminée aux hydrocarbures.

La terre contaminée a été enlevée, amassée sous une toile et clôturée à l'extérieur de la cour d'école. Des analyses ont immédiatement été entreprises pour connaître la nature des hydrocarbures afin de réaliser les interventions adéquates. De plus, le ministère a été avisé de la situation. Les résultats sont attendus prochainement et les travaux de drainage devraient se poursuivre en août pour respecter l'échéancier.

HUIS CLOS

CC-6304-15 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur commissaire Denis Coutu,

QUE ce conseil siège à huis clos.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 34.

Sont présents les membres du conseil, le directeur général, la directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines ainsi que les autres directeurs de service.

8.1 Demandes personnel enseignant

Les demandes sont présentées par la directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines.

LEVÉ DU HUIS CLOS

CC-6305-15 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 14.

10.8 A DEMANDE DE CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT PERSONNEL ENSEIGNANT

CC-6306-15 CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT la Procédure et orientation en matière de gestion des congés sans traitement;

CONSIDÉRANT les discussions du comité consultatif de gestion et la recommandation négative;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE ce conseil des commissaires refuse la demande de congé partiel sans traitement de madame Lison Arcand, enseignante à l'école secondaire La Calypso pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE.

10.8 B DEMANDES DE CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT PERSONNEL ENSEIGNANT

CC-6307-15 CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT la clause 5-15.07 de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QU'UN congé sans traitement soit et il est octroyé à madame Mélanie Desjardins, enseignante du préscolaire à l'école Sainte-Thérèse de Launay à raison d'approximativement 5,55 %, et ce, du 25 août 2015 au 29 juin 2016 inclusivement.

ADOPTÉE.

10.8 C DEMANDES DE CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT PERSONNEL ENSEIGNANT

CC-6308-15 CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT que madame Bissonnette a déjà bénéficié d'un congé sans traitement au sens de la clause 5-13.03 de l'entente locale pour l'année scolaire 2014-2015;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE ce conseil des commissaires refuse la demande de congé sans traitement de madame Véronique Bissonnette, enseignante à l'école secondaire La Calypso pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE.

INITIALES DU PRÉSIDENT
4335
INITIALES DU SECRÉTAIRE

12. – CLÔTURE DE LA SÉANCE

CC-6309-15 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 16.

_____ _____

Annie Quenneville, présidente Johanne Godbout, secrétaire générale